

MAIRIE D'EYGURANDE-ET-GARDEDEUIL

PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
26 mars 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 mars 2024

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 8

Conseillers votants : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal d'Eygurande-et-Gardedeuil, sous la présidence de Guy PIEDFERT, Maire.

Étaient présents : MMES Dominique COLAS, Céline SIWULA, Nadine FAURE, Louissette THOUVENIN, Evelyne CHAILLAT, MM Guy PIEDFERT, Daniel GONTHIER, Nicolas PASCAL,

Étaient Excusés : Gwendoline BREULAUD (pouvoir à Mme Céline SIWULA), Michel PERRIER (pouvoir à Mme Dominique COLAS), Lionel MADEC (pouvoir à M. Guy PIEDFERT).

Étaient Absents :

Secrétaire de séance : Mme Nadine FAURE

Le quorum étant atteint et la secrétaire de séance étant désignée en la personne de Mme Nadine FAURE , Monsieur Guy PIEDFERT, Maire, ouvre la séance



MAIRIE D'EYGURANDE-ET-GARDEDEUIL

ORDRE DU JOUR

- Délibération 1 : Adoption du budget primitif budget principal.
- Délibération 2 : Affectation du résultat de fonctionnement budget principal.
- Délibération 3 : Vote du compte administratif budget principal.
- Délibération 4 : Vote du compte de gestion budget principal.
- Délibération 5 : Adoption du budget primitif budget annexe Multiple.
- Délibération 6 : Affectation du résultat de fonctionnement budget annexe Multiple.
- Délibération 7 : Vote du compte administratif budget annexe Multiple.
- Délibération 8 : Vote du compte de gestion budget annexe Multiple.
- Délibération 9 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales.
- Délibération 10 : Les dépenses à imputer à l'article 6232 (Fêtes et Cérémonies).
- Délibération 11 : Adhésion à l'Association de Sauvegarde de l'Environnement (ASE).
- Délibération 12 : Subvention aux différentes associations.
- Délibération 13 : Adhésion à la Mission Locale du Ribéracois Vallée de l'Isle.
- Délibération 14 : Adhésion au Comice Agricole Montpon-Ménestérol-Montignac.
- Délibération 15 : Convention de mise à disposition de la friteuse aux associations de la commune.
- Délibération 16 : Versement d'une subvention du budget principal au budget annexe Multiple.
- Délibération 17 : Désignation du correspondant Incendie et Secours.
- Délibération 18 : Subvention à l'association Du Côté du Duellas.
- Arrêté : Refus du transfert de la police de la publicité au Président de la Communauté de communes Isle Double Landais.
- Délibérations diverses.
- Projet photovoltaïque.
- Journée Citoyenne.
- Informations diverses.
- Questions diverses.



MAIRIE D'EYGURANDE-ET-GARDEDEUIL

Délibération n°1 du 26 mars 2024 : Vote du budget primitif Budget principal

Membres en exercice : 11	L'An Deux Mille Vingt-quatre, le 26 mars à 18H30
Présents : 08	Le Conseil Municipal d'Eygurande-Gardefeuillh dûment
Pouvoirs : 03	convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal
Votants : 11	d'Eygurande-Gardefeuillh, sous la présidence
Excusés : 03	de Monsieur le Maire Guy PIEDFERT,
Absents : 0	<u>Date de convocation du Conseil Municipal:</u> le 12 mars 2024.
<u>Vote :</u>	<u>Présents</u> : MMES Dominique COLAS, Céline SIWULA, Nadine FAURE, Evelyne
Pour : 11	CHAILLAT, Louissette THOUVENIN, MM Guy PIEDFERT, Nicolas PASCAL, Daniel
Contre : 0	GONTHIER.
Abstention : 0	<u>Excusé(s)</u> : Gwendoline BREULAUD (Pouvoir à Mme Céline SIWULA), Michel
	PERRIER (pouvoir à Mme Dominique COLAS), Lionel MADEC (pouvoir à M. Guy
	PIEDFERT).
	<u>Absent(s)</u> :
	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Nadine FAURE

Objet :

Le budget primitif 2024, dressé et présenté par le Maire, est adopté par 11 voix pour.

Il s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

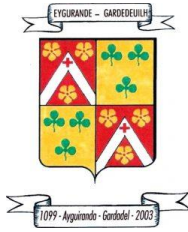
Dépenses et recettes : 635 900.00 €

Section d'investissement :

Dépenses et recettes : 255 905.00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture de Périgueux le 29 mars 2024.

Fait et délibéré le jour mois et an que dessus



MAIRIE D'EYGURANDE-ET-GARDEDEUIL

Délibération n°2 du 26 mars 2024 : Affectation du résultat de fonctionnement Budget Principal

Membres en exercice : 11	L'An Deux Mille Vingt-quatre, le 26 mars à 18H30
Présents : 08	Le Conseil Municipal d'Eygurande-Gardedeuilh dûment
Pouvoirs : 03	convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal
Votants : 11	d'Eygurande-Gardedeuilh, sous la présidence
Excusés : 03	de Monsieur le Maire Guy PIEDFERT,
Absents : 0	Date de convocation du Conseil Municipal: le 12 mars 2024.
Vote :	Présents : MMES Dominique COLAS, Céline SIWULA, Nadine FAURE, Evelyne
Pour : 11	CHAILLAT, Louissette THOUVENIN, MM Guy PIEDFERT, Nicolas PASCAL, Daniel
Contre : 0	GONTHIER.
Abstention : 0	Excusé(s) : Gwendoline BREULAUD (Pouvoir à Mme Céline SIWULA), Michel
	PERRIER (pouvoir à Mme Dominique Colas), Lionel MADEC (pouvoir à M. Guy
	PIEDFERT).
	Absent(s) :
	Secrétaire de séance : Mme Nadine FAURE

Objet :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Guy PIEDFERT,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,
Le 26 mars 2024, ce jour
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023
Constatant que le compte administratif présente :

Un excédent de fonctionnement de**352 202.91 €**

Un déficit de fonctionnement de€
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit.



MAIRIE D'EYGURANDE-ET-GARDEDEUIL

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	114 085,79
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	238 117,12
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	352 202,91
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	78 732,04
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	352 202,91
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	352 202,91
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Délibéré par le Conseil Municipal

A EYGURANDE-ET-GARDEDEUIL, le 26 mars 2024

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	08
Nombre de suffrages exprimés	11
VOTES : Contre : 0	Pour : 11
Date de convocation 12/03/2024	

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture de Périgueux le 29 mars 2024.

Fait et délibéré le jour mois et an que dessus



MAIRIE D'EYGURANDE-ET-GARDEDEUIL

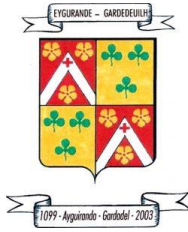
Délibération n°3 du 26 mars 2024 : Vote du compte administratif Budget Principal

<p>Membres en exercice : 11</p> <p>Présents : 08</p> <p>Pouvoirs : 03</p> <p>Votants : 09</p> <p>Excusés : 3</p> <p>Absents : 0</p> <p>Vote :</p> <p>Pour : 09</p> <p>Contre : 0</p> <p>Abstention : 0</p>	<p>L'An Deux Mille Vingt-quatre, le 26 mars à 18H30</p> <p>Le Conseil Municipal d'Eygurande-Gardedeuilh dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal d'Eygurande-Gardedeuilh, sous la présidence de Monsieur le Maire Guy PIEDFERT,</p> <p>Date de convocation du Conseil Municipal: le 12 mars 2024.</p> <p>Présents : MMES Dominique COLAS, Céline SIWULA, Nadine FAURE, Evelyne CHAILLAT, Louissette THOUVENIN, MM Guy PIEDFERT, Nicolas PASCAL, Daniel GONTHIER.</p> <p>Excusé(s) : Gwendoline BREULAUD (Pouvoir à Mme Céline SIWULA), Michel PERRIER (pouvoir à Mme Dominique Colas), Lionel MADEC (pouvoir à M. Guy PIEDFERT).</p> <p>Absent(s) :</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Nadine FAURE</p>
--	--

Objet :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur GONTHIER Daniel, délibérant Sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Guy PIEDFERT, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		45 127.91		238 117.12		283 245.03
Résultat affectés (compte 1068)						
Opérations de l'exercice	41 764.25	75 368.38	254 637.82	368 723.61	296 402.07	444 091.99
TOTAUX	41 764.25	120 496.29	254 637.82	606 840.73	296 402.07	727 337.02
Résultats de clôture		78 732.04		352 202.91		430 934.95
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	41 764.25	120 496.29	254 637.82	606 840.73	296 402.07	727 337.02
RÉSULTATS DÉFINITIFS		78 732.04		352 202.91		430 934.95



MAIRIE D'EYGURANDE-ET-GARDEDEUIL

- 1) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté 26 mars 2024 relatives au report à
- 2) nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) Décide d'annuler les crédits suivants : néant ;
- 5) Vote (Monsieur Guy PIEDFERT, Maire, sort de la salle) et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

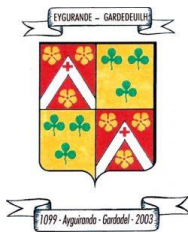
Délibéré par le Conseil Municipal

A EYGURANDE-ET-GARDEDEUIL, le 26 mars 2024.

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	08
Nombre de suffrages exprimés	09
VOTES : Contre : 0	Pour : 09
Date de convocation	12/03/2024

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture de Périgueux le 29 mars 2024.

Fait et délibéré le jour mois et an que dessus



MAIRIE D'EYGURANDE-ET-GARDEDEUIL

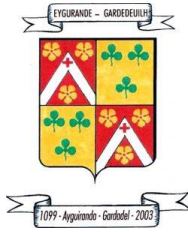
Délibération n°4 du 26 mars 2024 : Vote du Compte de gestion Budget principal

Membres en exercice : 11	L'An Deux Mille Vingt-quatre, le 26 mars à 18H30
Présents : 08	Le Conseil Municipal d'Eygurande-Gardedeuilh dûment
Pouvoirs : 03	convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal
Votants : 11	d'Eygurande-Gardedeuilh, sous la présidence
Excusés : 03	de Monsieur le Maire Guy PIEDFERT,
Absents : 0	Date de convocation du Conseil Municipal: le 12 mars 2024.
Vote :	Présents : MMES Dominique COLAS, Céline SIWULA, Nadine FAURE, Evelyne
Pour : 11	CHAILLAT, Louissette THOUVENIN, MM Guy PIEDFERT, Nicolas PASCAL, Daniel
Contre : 0	GONTHIER.
Abstention : 0	Excusé(s) : Gwendoline BREULAUD (Pouvoir à Mme Céline SIWULA), Michel
	PERRIER (pouvoir à Mme Dominique Colas), Lionel MADEC (pouvoir à M. Guy
	PIEDFERT).
	Absent(s) :
	Secrétaire de séance : Mme Nadine FAURE

Objet :

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
 - Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2023 au 31 Décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

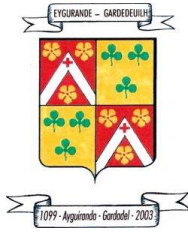


MAIRIE D'EYGURANDE-ET-GARDEDEUIL

Délibéré par le Conseil Municipal
A EYGURANDE-ET-GARDEDEUIL, le 26 mars 2024.

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	08
Nombre de suffrages exprimés	11
VOTES : Contre : 0	Pour : 11
Date de convocation 12/03/2024	

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture de Périgueux le 29 mars 2024.



MAIRIE D'EYGURANDE-ET-GARDEFEUILLH

Délibération n°5 du 26 mars 2024 : Vote du budget primitif Budget Annexe Multiple

Membres en exercice : 11

Présents : 08

Pouvoirs : 03

Votants : 11

Excusés : 03

Absents : 0

Vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le 26 mars à 18H30

Le Conseil Municipal d'Eygurande-Gardefeuillh dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal d'Eygurande-Gardefeuillh, sous la présidence de Monsieur le Maire Guy PIEDFERT,

Date de convocation du Conseil Municipal: le 12 mars 2024.

Présents : MMES Dominique COLAS, Céline SIWULA, Nadine FAURE, Evelyne CHAILLAT, Louissette THOUVENIN, MM Guy PIEDFERT, Nicolas PASCAL, Daniel GONTHIER.

Excusé(s) : Gwendoline BREULAUD (Pouvoir à Mme Céline SIWULA), Michel PERRIER (pouvoir à Mme Dominique Colas), Lionel MADEC (pouvoir à M. Guy PIEDFERT).

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Mme Nadine FAURE

Objet :

Le budget primitif 2024, dressé et présenté par le Maire, est adopté par 11 voix pour.

Il s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

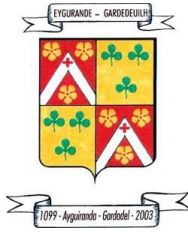
Dépenses et recettes : 41 205.68 €

Section d'investissement :

Dépenses et recettes : 29 060.29 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture de Périgueux le 29 mars 2024.

Fait et délibéré le jour mois et an que dessus



MAIRIE D'EYGURANDE-ET-GARDEDEUIL

Délibération n°6 du 26 mars 2024 : Affectation du résultat de fonctionnement Budget Annexe Multiple

Membres en exercice : 11	L'An Deux Mille Vingt-quatre, le 26 mars à 18H30
Présents : 08	Le Conseil Municipal d'Eygurande-Gardedeuilh dûment
Pouvoirs : 03	convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal
Votants : 11	d'Eygurande-Gardedeuilh, sous la présidence
Excusés : 03	de Monsieur le Maire Guy PIEDFERT,
Absents : 0	Date de convocation du Conseil Municipal: le 12 mars 2024.
Vote :	Présents : MMES Dominique COLAS, Céline SIWULA, Nadine FAURE, Evelyne
Pour : 11	CHAILLAT, Louise THOUVENIN, MM Guy PIEDFERT, Nicolas PASCAL, Daniel
Contre : 0	GONTHIER.
Abstention : 0	Excusé(s) : Gwendoline BREULAUD (Pouvoir à Mme Céline SIWULA), Michel
	PERRIER (pouvoir à Mme Dominique Colas), Lionel MADEC (pouvoir à M. Guy
	PIEDFERT).
	Absent(s) :
	Secrétaire de séance : Mme Nadine FAURE

Objet :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Guy PIEDFERT,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,
Le 26 mars 2024, ce jour
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023
Constatant que le compte administratif présente :

Un excédent de fonctionnement de2 585.68€

Un déficit de fonctionnement de2 474.61€
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit.



MAIRIE D'EYGURANDE-ET-GARDEDEUIL

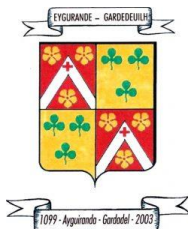
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	4 580,29
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	500,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	5 060,29
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-2 474,61
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	2 474,61
AFFECTATION =C. = G. + H.	5 060,29
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	2 474,61
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	2 585,68
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Délibéré par le Conseil Municipal
A EYGURANDE-ET-GARDEDEUIL, le 26 mars 2024

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	08
Nombre de suffrages exprimés	11
VOTES : Contre : 0	Pour : 11
Date de convocation 12/03/2024	

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture de Périgueux le 29 mars 2024.

Fait et délibéré le jour mois et an que dessus



MAIRIE D'EYGURANDE-ET-GARDEDEUIL

Délibération n°7 du 26 mars 2024 : Vote du compte administratif Budget Annexe Multiple

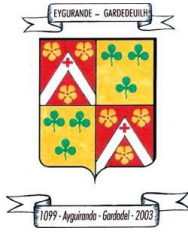
Membres en exercice : 11	L'An Deux Mille Vingt-quatre, le 26 mars à 18H30
Présents : 08	Le Conseil Municipal d'Eygurande-Gardedeuilh dûment
Pouvoirs : 03	convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal
Votants : 09	d'Eygurande-Gardedeuilh, sous la présidence
Excusés : 03	de Monsieur le Maire Guy PIEDFERT,
Absents : 0	Date de convocation du Conseil Municipal: le 12 mars 2024.
Vote :	Présents : MMES Dominique COLAS, Céline SIWULA, Nadine FAURE, Evelyne
Pour : 09	CHAILLAT, Louissette THOUVENIN, MM Guy PIEDFERT, Nicolas PASCAL, Daniel
Contre : 0	GONTHIER.
Abstention : 0	Excusé(s) : Gwendoline BREULAUD (Pouvoir à Mme Céline SIWULA), Michel
	PERRIER (pouvoir à Mme Dominique Colas), Lionel MADEC (pouvoir à M. Guy
	PIDFERT).
	Absent(s) :
	Secrétaire de séance : Mme Nadine FAURE

Objet :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur GONTHIER Daniel, délibérant Sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Guy PIEDFERT, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés				500.00		500.00
Résultat affectés (compte 1068)						
Opérations de l'exercice	3 074.61	600.00	1 439.71	6 000.00	4 514.32	6 600.00
TOTAUX	3 074.61	600.00	1 439.71	6 500.00	4 514.32	7 100.00
Résultat de clôture	2 474.61			5 060.29		2 585.68
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	3 074.61	600.00	1 439.71	6 500.00	4 514.32	7 100.00
RÉSULTATS DÉFINITIFS	2474.61			5 060.29		2 585.68



MAIRIE D'EYGURANDE-ET-GARDEDEUIL

- 2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté 26 mars 2024 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) Décide d'annuler les crédits suivants : néant ;
- 5) Vote (Monsieur Guy PIEDFERT, Maire, sort de la salle) et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibéré par le Conseil Municipal

A EYGURANDE-ET-GARDEDEUIL, le 26 mars 2024.

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	08
Nombre de suffrages exprimés	09
VOTES : Contre : 0	Pour : 09
Date de convocation 12/03/2024	

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture de Périgueux le 29 mars 2024.

Fait et délibéré le jour mois et an que dessus



MAIRIE D'EYGURANDE-ET-GARDEDEUIL

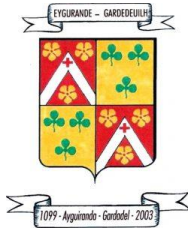
Délibération n°8 du 26 mars 2024 : Vote du Compte de gestion Budget annexe Multiple

Membres en exercice : 11	L'An Deux Mille Vingt-quatre, le 26 mars à 18H30
Présents : 08	Le Conseil Municipal d'Eygurande-Gardedeuilh dûment
Pouvoirs : 03	convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal
Votants : 11	d'Eygurande-Gardedeuilh, sous la présidence
Excusés : 03	de Monsieur le Maire Guy PIEDFERT,
Absents : 0	Date de convocation du Conseil Municipal: le 12 mars 2024.
Vote :	Présents : MMES Dominique COLAS, Céline SIWULA, Nadine FAURE, Evelyne
Pour : 11	CHAILLAT, Louissette THOUVENIN, MM Guy PIEDFERT, Nicolas PASCAL, Daniel
Contre : 0	GONTHIER.
Abstention : 0	Excusé(s) : Gwendoline BREULAUD (Pouvoir à Mme Céline SIWULA), Michel
	PERRIER (pouvoir à Mme Dominique Colas), Lionel MADEC (pouvoir à M. Guy
	PIEDFERT).
	Absent(s) :
	Secrétaire de séance : Mme Nadine FAURE

Objet :

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
 - Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2023 au 31 Décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



MAIRIE D'EYGURANDE-ET-GARDEDEUIL

Délibéré par le Conseil Municipal
A EYGURANDE-ET-GARDEDEUIL, le 26mars 2024.

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	08
Nombre de suffrages exprimés	11
VOTES : Contre : 0	Pour : 11
Date de convocation 12/03/2024	

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture de Périgueux le 29 mars 2024.

Fait et délibéré le jour mois et an que dessus



MAIRIE D'EYGURANDE-ET-GARDEDEUIL

Délibération n°9 du 26 mars 2024 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Membres en exercice : 11	L'An Deux Mille Vingt-quatre, le 26 mars à 18H30
Présents : 08	Le Conseil Municipal d'Eygurande-Gardedeuilh dûment
Pouvoirs : 03	convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal
Votants : 11	d'Eygurande-Gardedeuilh, sous la présidence
Excusés : 03	de Monsieur le Maire Guy PIEDFERT,
Absents : 0	Date de convocation du Conseil Municipal: le 12 mars 2024.
Vote :	Présents : MMES Dominique COLAS, Céline SIWULA, Nadine FAURE, Evelyne
Pour : 11	CHAILLAT, Louissette THOUVENIN, MM Guy PIEDFERT, Nicolas PASCAL, Daniel
Contre : 0	GONTHIER.
Abstention : 0	Excusé(s) : Gwendoline BREULAUD (Pouvoir à Mme Céline SIWULA), Michel
	PERRIER (pouvoir à Mme Dominique Colas), Lionel MADEC (pouvoir à M. Guy
	PIEDFERT).
	Absent(s) :
	Secrétaire de séance : Mme Nadine FAURE

Objet :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état 1259 de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 et indique qu'il incombe au conseil municipal de voter les taux d'imposition de la taxe foncière (bâti), de la taxe foncière (non bâti) et Taxe d'habitation ((sur les résidences secondaire).

Le conseil Municipal après avoir délibéré :

- DÉCIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2024,
- DÉCIDE de fixer les taux de fiscalité directe locale pour 2024 aux niveaux suivants :



MAIRIE D'EYGURANDE-ET-GARDEDEUIL

	Bases d'imposition 2023	Taux d'imposition 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produits attendus
Taxe Foncière Bâti	248 767	39,04 (25,98 + 13,06)	265 500	103 651
Taxe Foncière Non Bâti	37 904	46,43	39 300	18 247
Taxe habitation (résidence secondaire)	88 431	13.30	83 400	11 092
TOTAL				132 990
Effet du coefficient correcteur				-21 703
FNGIR				17 293
Allocations compensatrices				2 481
Produit fiscal attendu pour 2024				131 061

Délibéré par le Conseil Municipal
A EYGURANDE-ET-GARDEDEUIL, le 26 mars 2024.

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	08
Nombre de suffrages exprimés	11
VOTES : Contre : 0	Pour : 11
Date de convocation 12/03/2024	

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture de Périgueux le 29 mars 2024.

Fait et délibéré le jour mois et an que dessus



MAIRIE D'EYGURANDE-ET-GARDEDEUIL

Délibération n°10 du 26 mars 2024 : Les dépenses à imputer à l'article 6232 (Fêtes et Cérémonies)

Membres en exercice : 11	L'An Deux Mille Vingt-quatre, le 26 mars à 18H30
Présents : 08	Le Conseil Municipal d'Eygurande-Gardedeuilh dûment
Pouvoirs : 03	convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal
Votants : 11	d'Eygurande-Gardedeuilh, sous la présidence
Excusés : 03	de Monsieur le Maire Guy PIEDFERT,
Absents : 0	Date de convocation du Conseil Municipal: le 12 mars 2024.
Vote :	Présents : MMES Dominique COLAS, Céline SIWULA, Nadine FAURE, Evelyne
Pour : 11	CHAILLAT, Louisette THOUVENIN, MM Guy PIEDFERT, Nicolas PASCAL, Daniel
Contre : 0	GONTHIER.
Abstention : 0	Excusé(s) : Gwendoline BREULAUD (Pouvoir à Mme Céline SIWULA), Michel
	PERRIER (pouvoir à Mme Dominique Colas), Lionel MADEC (pouvoir à M. Guy
	PIEDFERT).
	Absent(s) :
	Secrétaire de séance : Mme Nadine FAURE

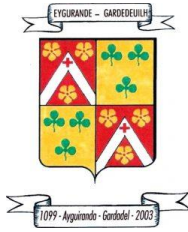
Objet :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Vu l'article D1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le décret 2007-450 du 25 mars 2017 fixant la liste des pièces justificatives exigées par le Comptable pour le paiement des mandats de dépenses,
- Vu l'instruction comptable M57
- Considérant que la nature 6232 relative aux dépenses que génère cette activité.
- Considérant que la Chambre Régionale des Comptes d'Aquitaine et de Poitou-Charentes recommande aux collectivités locales de procéder à l'adoption par le Conseil Municipal d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer sur le compte 6232 Fêtes et Cérémonies.

Il est proposé de prendre en charge au compte 6232 les dépenses suivantes :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que par exemple les diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, le repas des vœux de nouvelle année, le repas communal,



MAIRIE D'EYGURANDE-ET-GARDEDEUIL

- Les fleurs, gravures médailles, gratifications, coupes et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors de décès, noces d'or, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielle, départ ou mutation d'un agent,
- Le règlement des factures de société et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations,
- Les frais d'annonces, de publicité et les parutions liés aux manifestations et locations de divers matériels nécessaires à leur organisation.

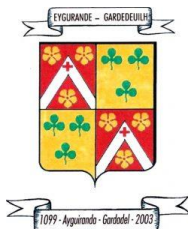
Entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

- DECIDE d'affecter les dépenses reprise ci-dessus au compte 6232-Fêtes et cérémonies dans la limite des crédits inscrits au budget.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture de Périgueux le 29 mars 2024.

Fait et délibéré le jour mois et an que dessus



MAIRIE D'EYGURANDE-ET-GARDEFEUILL

Délibération n°11 du 26 mars 2024 : Adhésion à l'Association de Sauvegarde de l'Environnement

Membres en exercice : 11	L'An Deux Mille Vingt-quatre, le 26 mars à 18H30
Présents : 08	Le Conseil Municipal d'Eygurande-Gardefeuill dûment
Pouvoirs : 03	convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal
Votants : 11	d'Eygurande-Gardefeuill, sous la présidence
Excusés : 03	de Monsieur le Maire Guy PIEDFERT,
Absents : 0	Date de convocation du Conseil Municipal: le 12 mars 2024.
Vote :	Présents : MMES Dominique COLAS, Céline SIWULA, Nadine FAURE, Evelyne
Pour : 11	CHAILLAT, Louisette THOUVENIN, MM Guy PIEDFERT, Nicolas PASCAL, Daniel
Contre : 0	GONTHIER.
Abstention : 0	Excusé(s) : Gwendoline BREULAUD (Pouvoir à Mme Céline SIWULA), Michel
	PERRIER (pouvoir à Mme Dominique Colas), Lionel MADEC (pouvoir à M. Guy
	PIEDFERT).
	Absent(s) :
	Secrétaire de séance : Mme Nadine FAURE

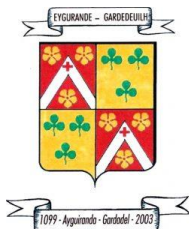
Objet :

Monsieur Le Maire propose l'adhésion à l'Association de Sauvegarde de l'Environnement (ASE), celle-ci intervient que pour les frelons asiatiques Le montant de la cotisation s'élève à 220 euros pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'ACCEPTER l'adhésion à l'ASE.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture de Périgueux le 29 mars 2024.

Fait et délibéré le jour mois et an que dessus



MAIRIE D'EYGURANDE-ET-GARDEDEUIL

Délibération n°12 du 26 mars 2024 : Subvention aux différentes associations

Membres en exercice : 11	
Présents : 08	L'An Deux Mille Vingt-quatre, le 26 mars à 18H30
Pouvoirs : 03	Le Conseil Municipal d'Eygurande-Gardedeuilh dûment
Votants : 11	convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal
Excusés : 03	d'Eygurande-Gardedeuilh, sous la présidence
Absents : 0	de Monsieur le Maire Guy PIEDFERT,
Vote :	Date de convocation du Conseil Municipal: le 12 mars 2024.
Pour : 11	Présents : MMES Dominique COLAS, Céline SIWULA, Nadine FAURE, Evelyne
Contre : 0	CHAILLAT, Louissette THOUVENIN, MM Guy PIEDFERT, Nicolas PASCAL, Daniel
Abstention : 0	GONTHIER.
	Excusé(s) : Gwendoline BREULAUD (Pouvoir à Mme Céline SIWULA), Michel
	PERRIER (pouvoir à Mme Dominique Colas), Lionel MADEC (pouvoir à M. Guy
	PIEDFERT).
	Absent(s) :
	Secrétaire de séance : Mme Nadine FAURE

Objet :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer, pour l'année 2024, des subventions aux associations de la commune selon le tableau ci-après :

ASSOCIATIONS	MONTANT
Les amis de la chapelle	150 €
Les femmes créatives de La Double	150 €
Le comité des fêtes	150 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, l'attribution des subventions.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture de Périgueux le 29 mars 2024.

Fait et délibéré le jour mois et an que dessus



MAIRIE D'EYGURANDE-ET-GARDEDEUIL

Délibération n°13 du 26 mars 2024 : Adhésion Mission Locale du Ribéracois Vallée de l'Isle

Membres en exercice : 11	L'An Deux Mille Vingt-quatre, le 26 mars à 18H30
Présents : 08	Le Conseil Municipal d'Eygurande-Garde-deuilh dûment
Pouvoirs : 03	convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal
Votants : 11	d'Eygurande-Garde-deuilh, sous la présidence
Excusés : 03	de Monsieur le Maire Guy PIEDFERT,
Absents : 0	Date de convocation du Conseil Municipal: le 12 mars 2024.
Vote :	Présents : MMES Dominique COLAS, Céline SIWULA, Nadine FAURE, Evelyne
Pour : 11	CHAILLAT, Louissette THOUVENIN, MM Guy PIEDFERT, Nicolas PASCAL, Daniel
Contre : 0	GONTHIER.
Abstention : 0	Excusé(s) : Gwendoline BREULAUD (Pouvoir à Mme Céline SIWULA), Michel
	PERRIER (pouvoir à Mme Dominique Colas), Lionel MADEC (pouvoir à M. Guy
	PIEDFERT).
	Absent(s) :
	Secrétaire de séance : Mme Nadine FAURE

Objet :

Monsieur le Maire expose que la Mission Locale du Ribéracois Vallée de l'Isle demande l'adhésion de la commune d'Eygurande-Garde-deuilh pour l'exercice 2024 moyennant une participation annuelle de 410 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité de ne pas adhérer à la Mission Locale du Ribéracois Vallée de l'Isle en 2024.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture de Périgueux le 29 mars 2024.

Fait et délibéré le jour mois et an que dessus



MAIRIE D'EYGURANDE-ET-GARDEDEUIL

Délibération n°14 du 26 mars 2024 : Adhésion Comice Agricole Canton de Montpon-Ménéstérol-Montignac

Membres en exercice : 11

Présents : 08

Pouvoirs : 03

Votants : 11

Excusés : 03

Absents : 0

Vote :

Pour : 05

Contre : 0

Abstention : 03

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le 26 mars à 18H30

Le Conseil Municipal d'Eygurande-Gardefeuill dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal d'Eygurande-Gardefeuill, sous la présidence de Monsieur le Maire Guy PIEDFERT,

Date de convocation du Conseil Municipal: le 12 mars 2024.

Présents : MMES Dominique COLAS, Céline SIWULA, Nadine FAURE, Evelyne CHAILLAT, Louissette THOUVENIN, MM Guy PIEDFERT, Nicolas PASCAL, Daniel GONTHIER.

Excusé(s) : Gwendoline BREULAUD (Pouvoir à Mme Céline SIWULA), Michel PERRIER (pouvoir à Mme Dominique Colas), Lionel MADEC (pouvoir à M. Guy PIEDFERT).

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Mme Nadine FAURE

Objet :

Monsieur Le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la demande de subvention faite par l'Association du Comice Agricole canton Montpon-Ménéstérol-Montignac pour 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide à 5 voix POUR et 3 Abstentions** de ne pas verser une subvention à l'association du Comice Agricole du Canton de Montpon-Ménéstérol-Montignac.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture de Périgueux le 29 mars 2024.

Fait et délibéré le jour mois et an que dessus



MAIRIE D'EYGURANDE-ET-GARDEDEUIL

Délibération n°15 du 26 mars 2024 : Approbation d'une convention de prêt gracieux de la friteuse aux associations de la commune

Membres en exercice : 11	
Présents : 08	L'An Deux Mille Vingt-quatre, le 26 mars à 18H30
Pouvoirs : 03	Le Conseil Municipal d'Eygurande-Gardedeuilh dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal d'Eygurande-Gardedeuilh, sous la présidence de Monsieur le Maire Guy PIEDFERT,
Votants : 11	Date de convocation du Conseil Municipal: le 12 mars 2024.
Excusés : 03	Présents : MMES Dominique COLAS, Céline SIWULA, Nadine FAURE, Evelyne CHAILLAT, Louise THOUVENIN, MM Guy PIEDFERT, Nicolas PASCAL, Daniel GONTHIER.
Absents : 0	Excusé(s) : Gwendoline BREULAUD (Pouvoir à Mme Céline SIWULA), Michel PERRIER (pouvoir à Mme Dominique Colas), Lionel MADEC (pouvoir à M. Guy PIEDFERT).
Vote :	Absent(s) :
Pour : 11	
Contre : 0	
Abstention : 0	Secrétaire de séance : Mme Nadine Faure

Objet :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de consentir à la mise à disposition de la friteuse aux associations de la commune.

Afin d'encadrer le prêt de la friteuse, et de s'assurer du respect du matériel et de sa bonne utilisation, il y a lieu de rédiger une convention de prêt à titre gracieux.

Les conditions de ce prêt sont formalisées dans la convention.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des termes de la convention, autorise Monsieur le Maire à la signer.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture de Périgueux le 29 mars 2024.

Fait et délibéré le jour mois et an que dessus



MAIRIE D'EYGURANDE-ET-GARDEDEUIL

Délibération n°16 du 26 mars 2024 : Versement d'une subvention du budget principal au budget annexe MULTIPLE

Membres en exercice : 11	L'An Deux Mille Vingt-quatre, le 26 mars à 18H30
Présents : 08	Le Conseil Municipal d'Eygurande-Gardedeuilh dûment
Pouvoirs : 03	convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal
Votants : 11	d'Eygurande-Gardedeuilh, sous la présidence
Excusés : 03	de Monsieur le Maire Guy PIEDFERT,
Absents : 0	Date de convocation du Conseil Municipal: le 12 mars 2024.
Vote :	Présents : MMES Dominique COLAS, Céline SIWULA, Nadine FAURE, Evelyne
Pour : 11	CHAILLAT, Louissette THOUVENIN, MM Guy PIEDFERT, Nicolas PASCAL, Daniel
Contre : 0	GONTHIER.
Abstention : 0	Excusé(s) : Gwendoline BREULAUD (Pouvoir à Mme Céline SIWULA), Michel
	PERRIER (pouvoir à Mme Dominique Colas), Lionel MADEC (pouvoir à M. Guy
	PIEDFERT).
	Absent(s) :
	Secrétaire de séance : Mme Nadine FAURE

Objet :

Afin d'équilibrer le budget de fonctionnement du budget annexe MULTIPLE, le budget principal de la commune d'Eygurande-Gardedeuilh accorde une subvention à son budget annexe MULTIPLE, lui permettant ainsi de mener à bien les travaux de changement de la porte et de l'ensemble des menuiseries alu. Pour l'année 2024, le montant de cette subvention prévu au budget, est de 24 000€.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante d'accorder cette subvention au budget annexe MULTIPLE de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter l'attribution de la subvention de 24 000€ au budget annexe MULTIPLE.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture de Périgueux le 29 mars 2024.

Fait et délibéré le jour mois et an que dessus



MAIRIE D'EYGURANDE-ET-GARDEDEUIL

Délibération n°17 du 26 mars 2024 : Désignation du correspondant Incendie et Secours

Membres en exercice : 11	L'An Deux Mille Vingt-quatre, le 26 mars à 18H30
Présents : 08	Le Conseil Municipal d'Eygurande-Gardedeuilh dûment
Pouvoirs : 03	convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal
Votants : 11	d'Eygurande-Gardedeuilh, sous la présidence
Excusés : 03	de Monsieur le Maire Guy PIEDFERT,
Absents : 0	Date de convocation du Conseil Municipal: le 12 mars 2024.
Vote :	Présents : MMES Dominique COLAS, Céline SIWULA, Nadine FAURE, Evelyne
Pour : 11	CHAILLAT, Louissette THOUVENIN, MM Guy PIEDFERT, Nicolas PASCAL, Daniel
Contre : 0	GONTHIER.
Abstention : 0	Excusé(s) : Gwendoline BREULAUD (Pouvoir à Mme Céline SIWULA), Michel
	PERRIER (pouvoir à Mme Dominique Colas), Lionel MADEC (pouvoir à M. Guy
	PIEDFERT).
	Absent(s) :
	Secrétaire de séance : Mme Nadine FAURE

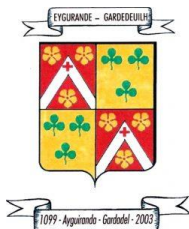
Objet :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner un correspondant incendie et secours parmi les adjoints ou les conseillers municipaux de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité M. Daniel GONTHIER, domicilié au 1130 route des Bois, 24700 Eygurande-Gardedeuilh, pour assurer cette mission.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture de Périgueux le 29 mars 2024.

Fait et délibéré le jour mois et an que dessus



MAIRIE D'EYGURANDE-ET-GARDEDEUIL

Délibération n°18 du 26 mars 2024 : Subvention à l'association « Du Côté du Duellas »

Membres en exercice : 11	L'An Deux Mille Vingt-quatre, le 26 mars à 18H30
Présents : 08	Le Conseil Municipal d'Eygurande-Gardedeuilh dûment
Pouvoirs : 03	convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal
Votants : 11	d'Eygurande-Gardedeuilh, sous la présidence
Excusés : 03	de Monsieur le Maire Guy PIEDFERT,
Absents : 0	Date de convocation du Conseil Municipal: le 12 mars 2024.
Vote :	Présents : MMES Dominique COLAS, Céline SIWULA, Nadine FAURE, Evelyne
Pour : 11	CHAILLAT, Louissette THOUVENIN, MM Guy PIEDFERT, Nicolas PASCAL, Daniel
Contre : 0	GONTHIER.
Abstention : 0	Excusé(s) : Gwendoline BREULAUD (Pouvoir à Mme Céline SIWULA), Michel
	PERRIER (pouvoir à Mme Dominique Colas), Lionel MADEC (pouvoir à M. Guy
	PIEDFERT).
	Absent(s) :
	Secrétaire de séance : Mme Nadine FAURE

Objet :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer, pour l'année 2024, une subvention à l'association « Du Côté du Duellas ».

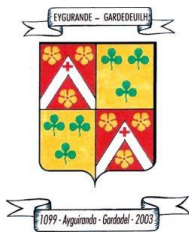
L'association « Du côté du Duellas », a en charge l'animation du site du Moulin du Duellas depuis la saison 2023. Ce site dont la notoriété dépasse largement le périmètre de la commune de St Martial D'Artenset où il se trouve a besoin d'un soutien cette saison afin de mettre en place les prestations nécessaires pour atteindre un équilibre financier.

Afin de permettre de continuer à développer des activités sur le site du Moulin du Duellas, pour la saison 2024, Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention de 2000.00€ à l'association « Du Côté du Duellas ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, l'attribution d'une subvention de 2000.00€.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture de Périgueux le 29 mars 2024.

Fait et délibéré le jour mois et an que dessus



MAIRIE D'EYGURANDE-ET-GARDEFEUILL

- Approbation du compte rendu du 30 janvier 2024

Le compte rendu du conseil municipal du 30 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité sans observation.

- Certains travaux sur les pistes DFCI ont commencés.

- Réunion GHLD projet agri voltaïque le 18 avril 2024, présentation du projet au guichet unique.

- Projet photovoltaïque, réflexion sur un projet de couverture du city stade par un bâtiment photovoltaïque en double pente.

La proximité des habitations et le bruit sont deux points à tenir compte.

- Le 25 avril 2024, journée nationale citoyenne, proposition de projet, nettoyage du bourg, nettoyage du monument aux morts, fresque sur mur....

- Les travaux de la chapelle de Gardedeuilh ont commencés.

- M. Piedfert a fait parvenir une lettre aux sénateurs et sénatrices concernant l'application des prix de l'électricité aux artisans et commerçants.

- Le Conseil départementale a souhaité mettre en œuvre, dans le cadre des commémorations du 80^{ème} anniversaire de la Libération de la Dordogne, un ensemble d'actions mémorielles autour des thèmes de la Mémoire, de la Résistance et de la Citoyenneté. La Mairie a pour projet la projection d'un film ou une conférence sur la résistance aux élèves de notre école.

- Fibre : 34 926 abonnés sont déjà fibrés.

En cas de problème vous pouvez joindre Périgord Numérique.

- Enedis procède à de l'élagage. Ils coupent et laisse le bois.

- Pouvoir de police de publicité, M. Loterie renonce à prendre la compétence.

- Emploi civique auprès des écoles pour proposer des activités sportives (Hand), demande, auprès des communes, une participation sous forme de subvention aux frais. En attente du cahier des charges.

Séance levée 20H50